



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert d'un tronçon de la RD 124 à DAUBENSAND

Rapport n° CP/2013/52

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert d'un tronçon de la RD 124 en traversée d'agglomération au profit de la Commune de DAUBENSAND.

Des travaux de réfection de chaussée ont été réalisés rue du Maire Landmann à DAUBENSAND. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été confiée à la Commune. Il s'agit en fait d'un tronçon de la RD 124 donnant accès, en impasse, à l'ancienne digue de protection des crues, mais n'ayant à ce jour plus aucune vocation de trafic départemental.

Il conviendrait dès lors de procéder au transfert de ce tronçon au profit de la Commune de DAUBENSAND, en vue de son intégration au domaine public routier communal.

Ce tronçon est cadastré comme suit :

Section A n° (1)/0.309 avec 19,85 ares.

S'agissant d'un transfert entre le domaine public routier départemental et celui de la Commune de DAUBENSAND, cette cession s'effectuera à titre gratuit. Le Conseil Municipal de DAUBENSAND a d'ores et déjà délibéré favorablement sur ce dossier.

Conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques applicable depuis avril 2006, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

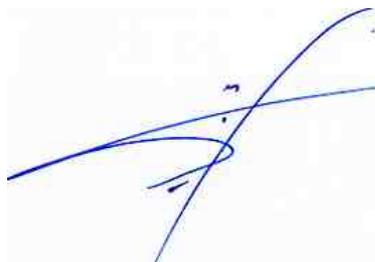
- *approuve le transfert du tronçon de la RD 124 cadastré sous section A n° (1)/0.309 (19,85 ares) sur le territoire de la Commune de DAUBENSAND au profit de la Commune de DAUBENSAND, à titre gratuit.*

- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL